

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

68

**Examen du Rapport du Cameroun
16^{ème} session du
Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel**

**Intervention S.E. M. Omar Hilale
Ambassadeur, Représentant Permanent du
Royaume du Maroc**

Genève, le 1^{er} mai 2013

Monsieur le Président

Je voudrais souhaiter la chaleureuse bienvenue à la délégation camerounaise et la féliciter pour la présentation du rapport national du Cameroun au titre du second cycle de l'EPU.

Le Maroc salue les réalisations accomplies par les autorités camerounaises en matière de promotion et de protection effectives des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Nous relevons avec satisfaction que le Cameroun a entrepris d'importantes initiatives pour le renforcement du cadre normatif et institutionnel national des droits de l'homme à travers l'élaboration d'un Plan d'action national, le renforcement de l'indépendance de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, et la mise en place de nouvelles institutions, telles que le Comité interministériel de suivi et de mise en œuvre des recommandations émanant des mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme.

Ma délégation félicite les autorités camerounaises pour le grand intérêt accordé à la protection des droits des catégories vulnérables comme il ressort des efforts importants en faveur des personnes handicapées au niveau de la prévention de l'handicap, la réadaptation et l'intégration socio-économique.

Nous félicitons également les autorités camerounaises pour les mesures louables prises en matière de lutte contre la corruption à travers la mise en place d'un important dispositif national portant, entre autres, sur la mise en œuvre d'une stratégie nationale, l'adoption de la Charte de la Coalition Nationale contre la Corruption et le programme national d'éducation à l'intégrité.

Ma délégation souhaite plein succès aux autorités camerounaises dans leurs efforts de promotion des droits de l'homme et appelle à ce que tout le soutien nécessaire soit accordé au Cameroun pour répondre aux attentes exprimées par le Gouvernement en matière de renforcement des capacités et de coopération technique.